



Extraits DU décret

Tous les services qui accueillent du public sont dénommés bibliothèques.

Publics concernés : personnel et usagers des établissements d'enseignement supérieur.

Objet : modalités de création et d'organisation des bibliothèques et autres structures de documentation dans les établissements d'enseignement supérieur créés sous forme de services communs.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : les bibliothèques et les autres structures de documentation dans les établissements d'enseignement supérieur peuvent être créées sous forme de services communs propres à un ou plusieurs établissements. Ce décret réintroduit le terme bibliothèque utilisé par l'ensemble de la communauté universitaire, rénove les missions de ces services communs en mentionnant notamment le développement des ressources documentaires numériques et simplifie leur cadre réglementaire laissant aux établissements la libre organisation de leurs bibliothèques. Ces bibliothèques, créées par délibération du conseil d'administration de l'établissement, contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Plusieurs établissements peuvent également confier, par convention, à un même service, la gestion de bibliothèques ou d'activités techniques et documentaires d'intérêt commun. Chaque bibliothèque est dirigée par un directeur, nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du président de l'établissement, et administrée par un conseil documentaire composé de représentants de la communauté universitaire et de personnalités extérieures. Ces modalités d'organisation des bibliothèques ne sont cependant pas exclusives et les établissements contractants peuvent préférer une autre forme juridique de coopération documentaire, notamment sous la forme d'un groupement d'intérêt public ou d'un établissement public.

JORF du 25 août 2011

Décret relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créés sous forme de services communs



Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur

Dans le catalogue public Calames, au 15 septembre 2011, on dénombrait 237 786 composants publiés.

<http://www.calames.abes.fr>



Numérisation des manuscrits de l'enseignement supérieur

Numes, inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation des établissements et organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, est cogéré par l'ABES et le TGE Adonis, très grand équipement pour l'accès unifié aux données et aux documents numérisés en sciences humaines et sociales. Du 1^{er} mai au 15 septembre 2011, le catalogue Numes a reçu 2 798 visites. Le catalogue comptait, au 15 septembre, 178 corpus numérisés.

<http://www.numes.fr>



Signets des universités

Les signets des universités, catalogue de ressources web, sont gérés par l'ABES et le CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur.

- Visites du 1^{er} juin au 31 août 2011 : 5 009
- Pages vues : 16 133
- Nombre de signets créés : 153

<http://www.signets-universites.fr>



Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche

Du 1^{er} juin au 31 août, nombre de nouvelles thèses validées : 900
Au 1^{er} septembre, nombre total de thèses validées et archivées : 6 095

<https://stp.abes.fr/node/3?origine=STAR>



Système universitaire de documentation

État de la base au 1^{er} septembre 2011

- Nombre de notices bibliographiques localisées : 10 182 314
- Nombre de notices d'autorité : 2 368 108
- Nombre de localisations : 32 996 456
- Activité du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2011
- Nombre de recherches par l'interface web : 575 334
- Nombre de connexions professionnelles : 45 723
- Nombre de demandes de prêts : 4 397
- Nombre de demandes de prêts satisfaites : 3 353



L'actu de l'ADBU

Le nouveau bureau de l'ADBU

Présidente : Dominique Wolf – Université Paris-XI
Vice-président : Pierre-Yves Cachard – Université du Havre
Vice-présidente : Carole Letrouit – Université Paris-VIII
Secrétaire général : Marc Martinez – École nationale supérieure de Lyon
Secrétaire général adjoint : Thierry Fournier – Université Rennes-I
Trésorier : Yann Marchand – Université de Strasbourg
Trésorier adjoint : Jean-Marie Barbiche – École centrale de Paris

En 2011, le congrès annuel de l'ADBU s'est tenu à Vannes du 15 au 17 septembre. Le thème de la journée d'études s'intitulait Pédagogie universitaire et documentation.

ADBU www.adbu.fr



Copyright : Université de Bretagne-Sud



Chef de projet Learning Centre à Paris-Sud, Dominique Wolf (au centre) au congrès de l'ADBU de 2011

Au 1^{er} plan, deux sonneurs du bagad de Vannes
formation musicale à base d'instruments
traditionnels de Bretagne